

## **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

### **COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2011**

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne  
en date du 27 janvier 2012

Siège social : 269 faubourg Croncels - 10000 TROYES - RCS TROYES 775 718 216

Direction Générale : 18 rue Davout - 21085 DIJON CEDEX 9

## SOMMAIRE

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b> .....	4
<b>HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b> .....	5
<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011</b> .....	6
<b>NOTE 1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	7
<b>NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	10
<b>NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</b> .....	24
<b>NOTE 4 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b> .....	24
<b>NOTE 5 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b> .....	26
<b>NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES</b> .....	29
<b>NOTE 7 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE</b> .....	31
<b>NOTE 8 – COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b> .....	32
<b>NOTE 9 – DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF</b> .....	32
<b>NOTE 10 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</b> .....	33
<b>NOTE 11 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b> .....	33
<b>NOTE 12 – DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b> .....	34
<b>NOTE 13 – COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b> .....	34
<b>NOTE 14 – PROVISIONS</b> .....	35
<b>NOTE 15 – EPARGNE LOGEMENT</b> .....	35
<b>NOTE 16 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</b> .....	37
<b>NOTE 17 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</b> .....	39
<b>NOTE 18 – DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</b> .....	39

<b>NOTE 19 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>40</b>
<b>NOTE 20 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....</b>	<b>40</b>
<b>NOTE 21 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES .....</b>	<b>41</b>
<b>NOTE 22 – OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES.....</b>	<b>41</b>
<b>NOTE 23 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....</b>	<b>41</b>
<b>NOTE 24 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....</b>	<b>42</b>
<b>NOTE 25 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....</b>	<b>44</b>
<b>NOTE 26 – ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....</b>	<b>44</b>
<b>NOTE 27 – ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES .....</b>	<b>45</b>
<b>NOTE 28 – PRODUITS NETS D’INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILES .....</b>	<b>45</b>
<b>NOTE 29 – REVENUS DES TITRES .....</b>	<b>46</b>
<b>NOTE 30 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....</b>	<b>46</b>
<b>NOTE 31 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION .....</b>	<b>47</b>
<b>NOTE 32 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....</b>	<b>47</b>
<b>NOTE 33 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE.....</b>	<b>47</b>
<b>NOTE 34 – CHARGES GENERALES D’EXPLOITATION .....</b>	<b>48</b>
<b>NOTE 35 – COÛT DU RISQUE .....</b>	<b>49</b>
<b>NOTE 36 – RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....</b>	<b>49</b>
<b>NOTE 37 – IMPÔTS SUR LES BENEFICES .....</b>	<b>50</b>
<b>NOTE 38 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....</b>	<b>50</b>
<b>NOTE 39 – PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT .....</b>	<b>50</b>
<b>NOTE 40 – IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....</b>	<b>51</b>
<b>NOTE 41 – PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>51</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<b>ACTIF</b>			
(en milliers d'euros)	NOTE	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>54 504</b>	<b>60 004</b>
Caisse, banques centrales		52 855	52 541
Créances sur les établissements de crédit	3	1 649	7 463
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	3	<b>426 733</b>	<b>306 305</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4	<b>9 270 271</b>	<b>8 834 283</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>310 980</b>	<b>310 470</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	158 248	147 722
Actions et autres titres à revenu variable	5	152 732	162 748
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>802 605</b>	<b>865 815</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	707 760	774 008
Parts dans les entreprises liées	6,7	14 243	14 287
Immobilisations incorporelles	7	532	611
Immobilisations corporelles	7	80 070	76 909
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>243 718</b>	<b>183 148</b>
Autres actifs	8	88 675	87 570
Comptes de régularisation	8	155 043	95 578
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 108 811</b>	<b>10 560 025</b>

<b>PASSIF</b>			
(en milliers d'euros)	NOTE	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>996</b>	<b>2 838</b>
Dettes envers les établissements de crédit	10	996	2 838
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	10	<b>5 977 386</b>	<b>5 838 724</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	11	<b>3 410 110</b>	<b>2 990 564</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	12	<b>2 492</b>	<b>120 195</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>188 413</b>	<b>199 525</b>
Autres passifs	13	57 395	91 244
Comptes de régularisation	13	131 018	108 281
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>351 241</b>	<b>358 103</b>
Provisions	14,15,16	153 381	154 773
Dettes subordonnées	18	197 860	203 330
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	17	<b>23 269</b>	<b>23 269</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	19	<b>1 154 904</b>	<b>1 026 807</b>
Capital souscrit		112 396	112 396
Primes d'émission		207 358	160 915
Réserves		712 112	632 858
Ecart de réévaluation		31 851	31 851
Provisions réglementées, subventions d'investissement		54	33
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		91 133	88 754
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 108 811</b>	<b>10 560 025</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2 311 397</b>	<b>1 790 017</b>
Engagements de financement	1 696 270	1 587 173
Engagements de garantie	614 649	200 799
Engagements sur titres	478	2 045
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 415 698</b>	<b>3 096 856</b>
Engagements de financements	825 514	770 264
Engagements de garantie	2 589 706	2 324 547
Engagements sur titres	478	2 045

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : notes 21 et 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : notes 23 et 24
- Détail des engagements : note 25

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	NOTE	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	28,29	375 783	368 499
Intérêts et charges assimilés	28	-213 048	-215 331
Revenus des titres à revenu variable	29	30 947	29 499
Commissions (produits)	30	186 548	191 591
Commissions (charges)	30	-17 330	-20 720
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	221	448
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	-1 934	1 109
Autres produits d'exploitation bancaire	33	1 799	2 712
Autres charges d'exploitation bancaire	33	-664	-1 365
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>362 322</b>	<b>356 442</b>
Charges générales d'exploitation	34	-179 712	-178 280
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		-7 747	-7 154
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>174 863</b>	<b>171 008</b>
Coût du risque	35	-27 823	-32 510
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>147 040</b>	<b>138 498</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	36	-4 691	-5 037
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>142 349</b>	<b>133 461</b>
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	37	-51 216	-44 707
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>91 133</b>	<b>88 754</b>

## **NOTE 1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1. Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, 90 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A à hauteur de leurs fonds propres.

### **1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### **- Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

### **- Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### **- Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### **- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

### **- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### **- Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### **- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

### **- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### **- Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêts. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat, dans l'agrégat « coût du risque ». La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011**

#### **- Emission de Certificats Coopératifs d'Associés**

Un programme d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés a été initié au cours du second trimestre 2011 et finalisé le 8 juillet 2011. L'opération, qui correspond à l'émission de 321.548 certificats à la valeur unitaire de 160,94 euros, s'est élevée à 51,7 M€, comprenant une prime d'émission nette de frais de 46,4 M€.

#### **- Augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie**

En juillet 2011, la Caisse Régionale a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie à hauteur de 18,2 M€ par compensation avec le montant de la créance en compte courant. Un abondement de 18,2 M€ a également été effectué sur le compte courant de la SAS Rue La Boétie en juin 2011.

#### **- Mise en place de la garantie Switch en faveur de Crédit Agricole SA**

Le 23 décembre 2011, dans le cadre de la mise en place de la garantie Switch décrite ci-dessus, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a constitué un dépôt de garantie de 140,9 M€ en enregistrant les opérations suivantes :

- remboursement partiel de l'avance d'actionnaire par la SAS La Boétie à hauteur de 84,2 M€
- remboursement des intérêts courus sur l'avance d'actionnaire par la SAS La Boétie pour un montant de 8,5 M€
- remboursement partiel du prêt lié aux titres hybrides dits « T3CJ » par la SNC Courcelles à hauteur de 34,1 M€
- versement complémentaire en cash de 14,1 M€.

Par ailleurs, un engagement de garantie s'élevant à 417,9 M€ a été donné à Crédit Agricole SA.

#### **- Mouvements sur Titres Subordonnés Remboursables (TSR)**

La Caisse régionale a procédé au remboursement des TSR 5,65% de juin 2001 pour 5,3 M€ arrivant à échéance en 2011.

## **NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'exercice 2011 n'a donné lieu à aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes.

## **2.1. Crédits et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi de crédits sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **- Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne s'élève à 5 527 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 5 424 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Par rapport à cet encours, une décote a été comptabilisée pour un montant de 447 milliers d'euros.

### **- Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### **- Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### **- Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **- Dépréciation du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **- Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### **- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **- Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays » (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### **- Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2. Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01, modifié notamment par les règlements CRC n° 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **- Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **- Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### - Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### - Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

#### **- Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres

antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17

### **- Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **- Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

#### **- Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

#### **- Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### **- Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### **2.3. Immobilisations**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

<b>Composant</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5. Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6. Provisions**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Champagne-Bourgogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## **2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Les F.R.B.G. de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne ont été constitués pour faire face à des risques opérationnels.

## **2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **- Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **- Opérations de marché :**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **- Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps) :**

La Caisse régionale de Champagne Bourgogne utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats font l'objet d'une provision.
- Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## **2.9. Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89-01, La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## **2.10. Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 à 23.

## **2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **- Engagements en matière de retraite, de préretraite, d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne applique la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être intégralement enregistré en résultat comme les autres écarts actuariels.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a confié à un organisme spécialisé les différents régimes à prestations définies dont elle fait bénéficier tout ou partie de ses salariés. Au titre de ces différents régimes, les cotisations pour 2011 s'élèvent à 1,2 M €.

### **- Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### **2.13. Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

### **2.14. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

En milliers d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>								
Comptes et prêts :								
- à vue	1 380				1 380	1	1 381	5 055
- à terme							0	0
Prêts subordonnés				265	265	3	268	2 408
<b>Total</b>	1 380	0	0	265	1 645	4	1 649	7 463
<b>Dépréciations</b>							0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 649</b>	<b>7 463</b>
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>								
Comptes ordinaires	10 693				10 693	48	10 741	143 686
Comptes et avances à terme	65 058	10 994	43 851	270 659	390 562	2 415	392 977	139 576
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				23 000	23 000	17	23 017	23 043
<b>Total</b>	75 751	10 994	43 851	293 659	424 255	2 480	426 735	306 305
<b>Dépréciations</b>							0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>426 735</b>	<b>306 305</b>
<b>TOTAL</b>							<b>428 384</b>	<b>313 768</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédits s'élèvent à 23.285 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 26.860 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

**NOTE 4 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

**4.1. Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	21 834	1 020			22 854	2	22 856	18 146
Autres concours à la clientèle	815 511	1 062 330	3 259 432	4 140 370	9 277 643	83 771	9 361 414	8 963 562
Comptes ordinaires débiteurs	85 383				85 383	1 247	86 630	71 567
<b>Dépréciations</b>							-200 629	-218 991
<b>Total</b>	922 728	1 063 350	3 259 432	4 140 370	9 385 880	85 020	9 270 271	8 834 284
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>9 270 271</b>	<b>8 834 284</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 11.700 milliers d'euros, après remboursement partiel du prêt SNC Courcelles de 34.100 milliers d'euros lié à la mise en place de la garantie Switch (cf note 1.2).

Les encours restructurés au 31 décembre 2011, donnant lieu à décote, s'élèvent à 5.527 milliers d'euros, contre 5.424 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Parmi les créances sur la clientèle, 1.062 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011, contre 1.004 millions d'euros au 31 décembre 2010.

#### 4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2011				
	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
En milliers d'euros					
- Particuliers	3 961 759	97 362	31 976	55 960	27 091
- Autres professionnels	950 803	65 104	34 824	54 122	34 581
- Sociétés financières	94 624	3 302	583	2 787	583
- Entreprises	1 577 410	77 485	38 005	62 528	37 560
- Collectivités publiques	840 917	99	-	94	-
- Agriculteurs	2 026 751	29 346	15 399	24 641	14 990
- Autres agents économiques	18 637	590	49	497	49
<b>TOTAL</b>	<b>9 470 901</b>	<b>273 288</b>	<b>120 836</b>	<b>200 629</b>	<b>114 854</b>

	31/12/2010				
	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
En milliers d'euros					
- Particuliers	3 741 621	91 705	37 982	58 976	32 480
- Autres professionnels	933 464	77 386	42 374	61 747	42 177
- Sociétés financières	83 167	5 545	1 815	3 705	1 815
- Entreprises	1 511 922	89 262	35 605	66 156	35 578
- Collectivités publiques	750 740	-	-	-	-
- Agriculteurs	2 013 624	36 709	17 003	28 404	16 859
- Autres agents économiques	18 737	72	-	4	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 053 275</b>	<b>300 679</b>	<b>134 779</b>	<b>218 992</b>	<b>128 909</b>

**NOTE 5 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

En milliers d'euros	31.12.2011					Total 31.12.10
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :				0	0	0
Créances rattachées				0	0	0
Dépréciations				0	0	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
· Emis par organismes publics		0		0	0	0
· Autres émetteurs		42 506		119 753	162 259	149 941
Créances rattachées		275		2 931	3 206	1 943
Dépréciations		-5 216		-2 000	-7 216	-4 164
<b>Valeurs nettes au bilan</b>		<b>37 565</b>		<b>120 684</b>	<b>158 249</b>	<b>147 720</b>
Actions et autres titres à revenu variable :						
		153 035			153 035	162 758
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		-303			-303	-11
<b>Valeurs nettes au bilan</b>		<b>152 732</b>			<b>152 732</b>	<b>162 747</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>190 297</b>	<b>0</b>	<b>120 684</b>	<b>310 981</b>	<b>310 467</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>0</b>	<b>201 486</b>	<b>0</b>	<b>116 939</b>	<b>318 425</b>	<b>321 477</b>

Il n'y a pas eu de transfert de titres au cours de l'exercice.

Aucun titre d'investissement n'a été cédé avant échéance.

La valeur estimée du résultat net latent sur le portefeuille de titres de placement (valeur de marché – valeur nette comptable hors créances rattachées) s'élève à 11.467 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 10.940 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La valeur estimée du résultat net latent sur le portefeuille de titres d'investissement (valeur de marché – valeur nette comptable hors créances rattachées) s'élève à - 814 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 2.013 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 5.1. Variations des portefeuilles de titres

En milliers d'euros	31.12.10	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.11
<b>Titres de placement</b>	<b>206 010</b>	<b>24 889</b>	<b>-40 601</b>	<b>0</b>	<b>190 298</b>
Valeurs brutes	208 382	27 942	-40 601	/	195 723
Primes/Décotes	-499	318		/	-181
Créances rattachées	302		-27	/	275
Provisions	-2 175	-3 371	27	/	-5 519
<b>Titres d'investissement</b>	<b>104 458</b>	<b>19 420</b>	<b>-3 196</b>	<b>0</b>	<b>120 682</b>
Valeurs brutes	103 083	18 131	-2 876	/	118 338
Primes/Décotes	1 735		-320	/	1 415
Créances rattachées	1 641	1 289		/	2 930
Provisions	-2 000			/	-2 000
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>310 469</b>				<b>310 980</b>

### 5.2. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille - Ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Administrations et banques centrales	0	0
Etablissements de crédit	117 150	109 029
Sociétés financières	151 816	162 347
Collectivités locales	0	0
Entreprises et autres clientèles	42 014	39 092
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>310 980</b>	<b>310 468</b>

### 5.3. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

En milliers d'euros	31.12.2011				31.12.2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	125 894	/	/	125 894	111 975	/	/	111 975
Titres non cotés	36 364	/	153 036	189 400	37 966	/	162 758	200 724
Créances rattachées	3 206	/	/	3 206	1 944	/	/	1 944
Dépréciations	-7 216	/	-303	-7 519	-4 164	/	-11	-4 175
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>158 248</b>	<b>0</b>	<b>152 733</b>	<b>310 981</b>	<b>147 721</b>	<b>0</b>	<b>162 747</b>	<b>310 468</b>

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 29.817 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 29.674 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011 :

REPARTITION DES OPCVM		
En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
OPCVM français de capitalisation	148 499	162 318
OPCVM français autres que de capitalisation	2 500	37
OPCVM étrangers de capitalisation	1 734	392
<b>TOTAL</b>	<b>152 733</b>	<b>162 747</b>

VALEURS LIQUIDATIVES DES OPCVM		
En milliers d'euros	31.12.2011 valeur inventaire	31.12.2011 valeur liquidative
OPCVM monétaires	118 724	128 093
OPCVM obligataires	0	0
OPCVM actions	2 508	2 508
OPCVM autres	31 501	31 524
<b>TOTAL</b>	<b>152 733</b>	<b>162 125</b>

#### **5.4. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31.12.2011							31.12.2010
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 002	17 535	108 006	33 715	162 258	3 206	165 464	151 885
Effets publics et valeurs assimilées					0	0	0	0
Dépréciations							-7 216	-4 164
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>158 248</b>	<b>147 721</b>

## NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

PARTICIPATION ET FILIALES	Capitaux propres	Capital détenu	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Comptes courants nets	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes			
En milliers d'euros								
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE</b>								
<u>- Participations dans des établissements de crédit</u>								
<b>SAS LA BOETIE</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	16 205 140	74 791	3,02%	609 760	609 760	28 884	568 510	18 048
<u>- Participations dans des entreprises liées</u>								
<b>SAS CADINVEST</b> 18, rue Davout 21000 Dijon	8 177	8 000	100,00%	8 000	8 000	0	-1	0
<b>SAS CACB IMMOBILIER</b> 60 C, Avenue du 14 juillet 21000 Dijon	4 362	6 502	100,00%	6 502	4 362	0	122	0
<u>- Autres titres de participation</u>								
<b>SAS SACAM INTERNATIONAL</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	778 552	25 818	3,02%	27 138	19 051	0	-28 179	0
<b>SAS SACAM DEVELOPPEMENT</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	740 612	22 108	3,03%	22 108	22 108	10 339	11 653	641
<b>SAS SACAM AVENIR</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	88 415	2 899	2,54%	2 899	2 899	0	-19	0
<b>SAS SACAM PARTICIPATIONS</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	65 164	1 554	2,48%	1 799	1 799	0	1 894	0
<b>SAS SACAM FIA-NET EUROPE</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	NC	1 165	2,39%	1 165	1 165	0	NC	0
<b>SAS CA CAPITAL PME</b> 1 rue P. Truchis 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	NC	2 900	19,33%	2 900	2 900	0	NC	0
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE</b>								
<u>- Participations dans des entreprises liées</u>								
				7 236	908	844		0
<u>- Autres titres de participation</u>								
				6 917	5 357	66		43
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>				<b>696 424</b>	<b>678 309</b>	<b>40 133</b>		<b>18 732</b>

Sauf mention spécifique, les données « capitaux propres » et « résultat du dernier exercice clos » sont des informations au 31 décembre 2010.

NC : éléments non connus car il s'agit du premier exercice

## Valeur estimative des titres de participation

En milliers d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur bilan	Valeur estim.	Valeur bilan	Valeur estim.
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
· Titres non cotés	21 738	13 697	21 738	13 420
· Avances consolidables	3 300	844	3 300	1 002
· Créances rattachées	131	131	126	126
· Dépréciations	-10 925		-10 877	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 244</b>	<b>14 672</b>	<b>14 287</b>	<b>14 548</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
· Titres non cotés	674 686	862 869	651 903	844 528
· Avances consolidables	39 288	39 288	123 492	123 492
· Créances rattachées	162	162	146	146
· Dépréciations	-9 647		-4 805	
Sous-total titres de participation	704 489	902 319	770 736	968 166
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
· Titres non cotés	3 265	3 265	3 266	3 266
· Avances consolidables	1 363	0	1 372	0
· Créances rattachées	6	6	7	7
· Dépréciations	-1 364		-1 373	
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 270	3 271	3 272	3 273
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>707 759</b>	<b>905 590</b>	<b>774 008</b>	<b>971 439</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>722 003</b>	<b>920 262</b>	<b>788 295</b>	<b>985 987</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>699 689</b>		<b>676 907</b>	
Titres cotés	0		0	
Titres non cotés	699 689		676 907	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres. Celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

En milliers d'euros	31.12.2010	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2011
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	21 738				21 738
Avances consolidables	3 300				3 300
Créances rattachées	126	131	-126		131
Dépréciations	-10 877	-170	122		-10 925
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 287</b>	<b>-39</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>14 244</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme :</b>					
<b>Titres de participation :</b>					
Valeurs brutes	651 903	22 918	-135		674 686
Avances ou prêts dest. à capitalisation	123 424	18 203	-102 404		39 223
Avances consolidables	68		-2		66
Créances rattachées	146	11 987	-11 971		162
Dépréciations	-4 805	-4 944	102		-9 647
sous-total titres de participation	770 736	48 164	-114 410	0	704 490
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	3 266				3 266
Avances consolidables	1 372		-9		1 363
Créances rattachées	7	30	-31		6
Dépréciations	-1 373		9		-1 364
sous-total autres titres détenus à long terme	3 272	30	-31	0	3 271
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>774 008</b>	<b>48 194</b>	<b>-114 441</b>	<b>0</b>	<b>707 761</b>
<b>TOTAL</b>	<b>788 295</b>	<b>48 155</b>	<b>-114 445</b>	<b>0</b>	<b>722 005</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2010	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2011
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	155 918	11 555	-5 365	/	162 108
Amortissements et dépréciations	-79 009	-7 637	4 609	/	-82 037
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>76 909</b>	<b>3 918</b>	<b>-756</b>	<b>0</b>	<b>80 071</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	5 030	92	-60	/	5 062
Amortissements et dépréciations	-4 420	-170	60	/	-4 530
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>610</b>	<b>-78</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>532</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77 519</b>	<b>3 840</b>	<b>-756</b>	<b>0</b>	<b>80 603</b>

## NOTE 8 – COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
- Instruments conditionnels achetés	12	17
- Comptes de stock et emplois divers (immeubles et meubles à réaliser)	130	407
- Comptes de règlement et de débiteurs divers	88 534	87 146
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>88 676</b>	<b>87 570</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert (dont créances rattachées)	85 038	34 565
- Pertes potentielles sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance	1 749	2 267
- Produits à recevoir s/instrum. fin. à terme	11 845	11 958
- Autres produits à recevoir	45 294	43 764
- Charges à répartir	1 391	1 634
- Autres comptes de régularisation	9 723	1 388
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>155 040</b>	<b>95 576</b>
<b>TOTAL</b>	<b>243 716</b>	<b>183 146</b>

## NOTE 9 – DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

En milliers d'euros	31.12.2010	Dotations	Reprises	Dés-actualisation	Autres variations	31.12.2011
Sur créances clientèle	218 991	77 419	-92 973	-2 808	/	200 629
Sur opérations sur titres	4 175	3 372	-27		/	7 520
Sur valeurs immobilisées	18 906	5 433	-293		/	24 046
Sur autres actifs	1 332	242	-72		/	1 502
<b>TOTAL DES PROVISIONS - ACTIF</b>	<b>243 404</b>	<b>86 466</b>	<b>-93 365</b>	<b>-2 808</b>	<b>0</b>	<b>233 697</b>

**NOTE 10 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

En milliers d'euros	31.12.2011							31.12.2010
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	729				729		729	430
· à terme	265				265	2	267	2 408
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>994</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>994</b>	<b>2</b>	<b>996</b>	<b>2 838</b>
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>								
Comptes ordinaires	155 811				155 811	554	156 365	137 932
Comptes et avances à terme	1 394 049	1 418 329	1 693 592	1 296 333	5 802 303	18 718	5 821 021	5 700 792
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 549 860</b>	<b>1 418 329</b>	<b>1 693 592</b>	<b>1 296 333</b>	<b>5 958 114</b>	<b>19 272</b>	<b>5 977 386</b>	<b>5 838 724</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 854</b>	<b>1 418 329</b>	<b>1 693 592</b>	<b>1 296 333</b>	<b>5 959 108</b>	<b>19 274</b>	<b>5 978 382</b>	<b>5 841 562</b>

Opérations internes au Crédit agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par le Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

**NOTE 11 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

**11.1. Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31.12.2011							31.12.2010
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 092 635				2 092 635	61	2 092 696	2 053 839
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	30 866				30 866		30 866	30 740
Autres dettes envers la clientèle à vue	11 415				11 415		11 415	14 428
Autres dettes envers la clientèle à terme	59 101	56 772	836 790	307 865	1 260 528	14 607	1 275 135	891 558
<b>Total</b>	<b>2 194 017</b>	<b>56 772</b>	<b>836 790</b>	<b>307 865</b>	<b>3 395 444</b>	<b>14 668</b>	<b>3 410 112</b>	<b>2 990 565</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>							<b>3 410 112</b>	<b>2 990 565</b>

## 11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Particuliers	1 679 083	1 535 192
- Autres professionnels	199 445	179 268
- Sociétés financières	11 197	10 829
- Entreprises	689 379	659 056
- Collectivités publiques	7 468	10 002
- Agriculteurs	728 589	590 132
- Autres agents économiques	94 950	6 086
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 410 111</b>	<b>2 990 565</b>

### NOTE 12 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	31.12.2011						31.12.2010	
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	465	605			1 070	12	1 082	1 613
Titres de créances négociables	600	800			1 400	10	1 410	118 582
<b>Total</b>	<b>1 065</b>	<b>1 405</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 470</b>	<b>22</b>	<b>2 492</b>	<b>120 195</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>							<b>2 492</b>	<b>120 195</b>

### NOTE 13 – COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>AUTRES PASSIFS (1)</b>		
- Instruments conditionnels vendus	12	18
- Comptes de règlement et de négociation	945	1 502
- Crédoeurs divers	49 036	85 429
- Versements restant à effectuer	7 402	4 294
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>57 395</b>	<b>91 243</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert	1 460	6 823
- Gains potentiels sur instruments financiers	0	0
- Produits constatés d'avance	62 488	54 749
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers	9 285	5 716
- Autres charges à payer	55 920	37 955
- Autres comptes de régularisation	1 863	3 038
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>131 016</b>	<b>108 281</b>
<b>TOTAL</b>	<b>188 411</b>	<b>199 524</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées

## NOTE 14 – PROVISIONS

en milliers d'euros	31.12.10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvts	31.12.11
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés, et autres engagements sociaux (1)	891	21	-91	-47		774
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (2)	2 107	62		-661		1 508
- Provisions pour autres litiges (3)	2 913	1 077	-77	-829		3 084
- Provisions pour risques de crédit (4)	105 045	61 536		-63 987		102 594
- Provisions pour impôts (5)	2 159		-158			2 001
- Provisions pour risques opérationnels (6)	15 152	704	-14	-1 289		14 553
- Prov pour risques de déséquilibre du contrat épargne-logement (7)	11 350			-1 870		9 480
- Autres provisions (8)	15 155	6 653	-2 388	-33		19 387
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>154 773</b>	<b>70 053</b>	<b>-2 728</b>	<b>-68 716</b>	<b>0</b>	<b>153 382</b>

(1) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel.

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties donnés.

(3) Comprend notamment les provisions destinées à couvrir les risques liés aux litiges en cours.

(4) Ces provisions sont établies sur une base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II et sur la base d'une étude des risques sectoriels.

(5) Comprend notamment les charges futures d'impôts constatés dans les comptes individuels

(6) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie notamment sur des outils développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(7) Voir note 15 ci-après.

(8) Dont provision pour intérêts des DAT à taux progressif.

## NOTE 15 – EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n°2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Ancienneté de moins de 4 ans	400 000	357 697
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 113 000	1 093 990
Ancienneté de plus de 10 ans	481 000	461 510
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 994 000</b>	<b>1 913 197</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'Etat.

### **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement :	16 458	21 302
Comptes épargne-logement :	95 245	101 870
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>111 703</b>	<b>123 172</b>

### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Ancienneté de moins de 4 ans	1 480	1 648
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 028	950
Ancienneté de plus de 10 ans	6 972	8 752
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>9 480</b>	<b>11 350</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Plans d'épargne-logement	9 700		-1 700	8 000
Comptes épargne-logement	1 650		-170	1 480
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 350</b>	<b>0</b>	<b>-1 870</b>	<b>9 480</b>

**NOTE 16 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice ou les exercices antérieurs.

**Variations de la dette actuarielle**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>21 923</b>	<b>20 764</b>
- Coût des services rendus sur la période	1 402	1 479
- Coût financier	832	1 046
- Modification/réduction/liquidation de plan/transferts	183	
- Prestations versées	-1 824	-2 922
- (Gains) / pertes actuariels	-241	1 556
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>22 275</b>	<b>21 923</b>

**Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
- Coût des services rendus	1 402	1 479
- Coût financier	832	1 046
- Rendement attendu des actifs	-743	-687
- Amortissement du coût des services passés	23	26
- Amortissement des gains / (pertes) actuariels		
- Gains / (pertes) actuariels nets	-752	2 035
<b>Charge nette comptabilisée en résultat</b>	<b>762</b>	<b>3 899</b>

## **Variations de juste valeur des actifs des régimes**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>21 672</b>	<b>20 857</b>
- Rendement attendu des actifs	743	687
- Gains / (pertes) actuariels	511	-479
- Cotisations payées par l'employeur	1 160	3 530
- Cotisations payées par l'employé		
- Modification/réduction/liquidation de plan/transferts	183	
- prestations payées par le fonds	-1 824	-2 922
<b>Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N</b>	<b>22 445</b>	<b>21 672</b>

## **Composition des actifs des régimes**

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
  - les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ;
  - ou
  - les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

## **Variation de la provision**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>(Provisions)/actifs au 31/12/N-1</b>	<b>1</b>	<b>369</b>
- Cotisations payées par l'employeur	1 160	3 530
- Variation de périmètre		
- Paiements directs de l'employeur		
- Charge nette comptabilisée au cours de l'exercice	-762	-3 899
<b>(Provisions) / actifs au 31/12/N</b>	<b>399</b>	<b>1</b>

## **Rendements attendus des actifs des régimes - Hypothèses actuarielles utilisées**

<b>Information sur les actifs des régimes</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations	85%	83%
-% d'actions	8%	10%
-% autres actifs	7%	7%

<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Taux d'actualisation	4,9%	3,8%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,5%	3,5%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,5%	3,5%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2 à 5%	2 à 5%

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,18%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,42%.»

### **NOTE 17 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

En milliers d'euros	<b>31.12.2010</b>	Dotations	Reprises	<b>31.12.2011</b>
Risques opérationnels	23 269			23 269
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>23 269</b>	0	0	<b>23 269</b>

### **NOTE 18 – DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

En milliers d'euros	<b>31.12.2011</b>						<b>Total</b>	<b>31.12.2010</b>
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées		
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>								
Dettes subordonnées à terme en € et à taux fixe		19 818	54 500	120 000	194 318	3 542	197 860	203 329
<b>VALEUR AU BILAN</b>					194 318	3 542	<b>197 860</b>	<b>203 329</b>

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 10.353 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 10.689 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## NOTE 19 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Ecarts de fusion	Ecarts rééval. et réserves	Report à nouveau	Subventions	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	112 396	48 611	112 304	595 803	0	25	78 045	<b>947 184</b>
Résultat distribué au titre de 2009							-9 139	-9 139
Affectation du résultat social 2009				68 906			-68 906	0
Variation de capital								0
Résultat de l'exercice 2010							88 754	88 754
Autres variations						8		8
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	112 396	48 611	112 304	664 710	0	33	88 754	<b>1 026 807</b>
Résultat distribué au titre de 2010							-9 501	-9 501
Affectation du résultat social 2010				79 253			-79 253	0
Variation de capital		46 444						46 444
Résultat de l'exercice 2011						21	91 133	91 154
Autres variations								0
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	112 396	95 055	112 304	743 963	0	54	91 133	<b>1 154 904</b>

### Ventilation du capital

En milliers d'euros	Nbre de titres	Valeur nominale au 31.12.2011	% de répartition
<b>CAPITAL</b>			
- Parts sociales détenues par les caisses locales	5 206 042	79 392	71%
- Parts sociales détenues par des autres détenteurs	47	1	/
- Certificats coopératifs d'associés Crédit Agricole SA	1 842 570	28 099	25%
- Certificats coopératifs d'associés Public	321 548	4 904	4%
<b>VALEUR AU BILAN</b>	7 370 207	<b>112 396</b>	100%

## NOTE 20 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres	1 154 904	1 026 807
Fonds pour risques bancaires généraux	23 269	23 269
Dettes subordonnées et titres participatifs	197 860	203 330
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 376 033</b>	<b>1 253 406</b>

## NOTE 21 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

CONTRIBUTION PAR DEVISE AU BILAN En milliers d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
- Euro	11 094 572	11 094 572	10 549 643	10 549 643
- Autres devises de l'UE	1 055	1 055	110	110
- Franc Suisse	2 311	2 311	2 322	2 322
- Dollar US	9 982	9 982	7 296	7 296
- Yen	545	545	625	625
- Autres devises	346	346	29	29
<b>TOTAL</b>	<b>11 108 811</b>	<b>11 108 811</b>	<b>10 560 025</b>	<b>10 560 025</b>

## NOTE 22 – OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

En milliers d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
<b>Opérations de change à terme</b>				
- Devises	4 230	4 230	3 760	3 760
- Euro	4 025	4 018	3 770	3 762
<b>Prêts et emprunts de devises</b>	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>8 255</b>	<b>8 248</b>	<b>7 530</b>	<b>7 522</b>

## NOTE 23 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En milliers d'euros	31.12.2011					31.12.2010
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Total	
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
<b>OPERATIONS FERMES</b>						
- Swaps de taux d'intérêt	/	2 191 486	/	294 050	2 485 536	2 330 151
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>						
- Instr taux d'intérêt à terme conditionnel achetés	/	/	/	11 926	11 926	12 107
- Instr taux d'intérêt à terme conditionnel vendus	/	/	/	1 926	1 926	2 107
- Instr.de taux de change à terme cond. achetés	/	3 974	/	2 075	6 049	7 572
- Instr.de taux de change à terme cond. vendus	/	3 974	/	2 075	6 049	7 572
<b>TOTAL</b>	0	2 199 434	0	312 052	2 511 486	2 359 509

La Caisse régionale n'a pas opéré de transfert de contrat entre catégories de portefeuille.

## **Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle**

Répartition par durée restant à courir En milliers d'euros	Opérations sur marchés org. et ass.			Opérations effectuées de gré à gré			Total 31/12/2011
	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	
<b><u>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERETS</u></b>							
- Swaps de taux prêteur				937 832	1 181 434	366 270	2 485 536
- Caps, floors, collars				4 652	9 200		13 852
<b><u>INSTRUMENTS DE DEVISES</u></b>							
- Instrum. de tx de change terme cond.				12 098			12 098
<b><u>AUTRES INSTRUMENTS</u></b>							
- Contrats de dérivés de crédit							0
<b>Sous-total</b>	0	0	0	954 582	1 190 634	366 270	2 511 486
<b>Opérations de change à terme</b>				14 428	2 075		16 503
<b>TOTAL</b>	0	0	0	969 010	1 192 709	366 270	2 527 989

Répartition par durée restant à courir En milliers d'euros	Opérations sur marchés org. et ass.			Opérations effectuées de gré à gré			Total 31/12/2010
	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	
<b><u>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERETS</u></b>							
- Swaps de taux prêteur				439 933	1 434 909	455 310	2 330 152
- Caps, floors, collars					12 774	1 440	14 214
<b><u>INSTRUMENTS DE DEVISES</u></b>							
- Instrum. de tx de change terme cond.				15 144			15 144
<b><u>AUTRES INSTRUMENTS</u></b>							
- Contrats de dérivés de crédit							0
<b>Sous-total</b>	0	0	0	455 077	1 447 683	456 750	2 359 510
<b>Opérations de change à terme</b>				14 300	752		15 052
<b>TOTAL</b>	0	0	0	469 377	1 448 435	456 750	2 374 562

### **NOTE 24 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations financières.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché de ces instruments s'élève à 128,35 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 113,29 millions d'euros
- autres contreparties : 15,06 millions d'euros.

### **Instruments financiers à terme : juste valeur**

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Swaps de taux d'intérêt	7 016	2 485 536	21 707	2 330 151
- Caps, Floors, Collars	0	13 852	0	14 214
<b>Sous-total</b>	<b>7 016</b>	<b>2 499 388</b>	<b>21 707</b>	<b>2 344 365</b>
- Opérations de change à terme	0	12 098	0	15 144
<b>TOTAL</b>	<b>7 016</b>	<b>2 511 486</b>	<b>21 707</b>	<b>2 359 509</b>

## NOTE 25 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Engagements donnés	31.12.2011	31.12.2010
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 696 270</b>	<b>1 587 173</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	100 000	0
. Engagements en faveur de la clientèle	1 596 270	1 587 173
Ouverture de crédits confirmés	1 189 096	1 185 617
- Ouverture de crédits documentaires	2 734	2 216
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 186 362	1 183 401
Autres engagements en faveur de la clientèle	407 174	401 556
<b>Engagements de garantie</b>	<b>614 649</b>	<b>200 878</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	417 924	28
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (1)	417 924	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties	0	28
. Engagements d'ordre de la clientèle	196 725	200 850
Cautions immobilières	13 459	9 466
Garanties financières	81 694	81 782
Autres garanties d'ordre de la clientèle	101 572	109 602
Engagements reçus	31.12.2011	31.12.2010
<b>Engagements de financement</b>	<b>825 514</b>	<b>770 264</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	825 514	770 264
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 589 706</b>	<b>2 324 548</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	309 220	315 200
. Engagements reçus de la clientèle	2 280 486	2 009 348
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	287 165	190 149
Autres garanties reçues	1 993 321	1 819 199

(1) : garantie Switch en faveur de Crédit Agricole SA mise en place le 23 décembre 2011 (confère note 1.2)

## NOTE 26 – ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

La politique de la Caisse régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garantie. Les garanties détenues dans ce cadre sont non significatives.

Au cours de l'année 2011, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté 2.273.174 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1.898.282 K€ en 2010. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté :

- 1.330.155 K€ de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale Européenne, contre 1.139.129 K€ en 2010 ;
- 271.844 K€ de créances à Crédit Agricole SA. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 371.103 K€ en 2010 ;
- 213 787 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de refinancement de l'Habitat), contre 221.976 K€ en 2010 ;
- 457.388 K€ de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 166 074 K€ en 2010.

## NOTE 27 – ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers et créanciers de celle-ci.

## NOTE 28 – PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILES

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>Produits d'intérêts :</b>	<b>375 783</b>	<b>368 499</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	985	717
sur opérations internes au Crédit Agricole	14 784	15 291
sur opérations avec la clientèle	348 739	338 323
sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 331	5 217
sur dettes représentées par un titre	35	37
produit net sur opérations de macro-couverture	3 966	7 710
autres intérêts et produits assimilés	943	1 204
<b>Charges d'intérêts :</b>	<b>-213 048</b>	<b>-215 331</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	-105	-33
sur opérations internes au Crédit Agricole	-157 757	-158 387
sur opérations avec la clientèle	-49 506	-52 246
sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
sur dettes représentées par un titre	-5 212	-3 928
charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
autres intérêts et charges assimilés	-468	-737
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>162 735</b>	<b>153 168</b>

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 197.860 milliers d'euros, il était de 203.329 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (confère note 18).

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## NOTE 29 – REVENUS DES TITRES

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
- Titres de placement	1 341	1 316
- Titres d'investissement	4 990	3 901
- Opérations diverses sur titres	35	37
<b>REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES</b>	<b>6 366</b>	<b>5 254</b>
- Titres de placement	6	1
- Parts dans les entreprises liées	131	126
- Titres de participation et autres titres détenus à long terme	30 811	29 371
<b>REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>30 948</b>	<b>29 498</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>37 314</b>	<b>34 752</b>

## NOTE 30 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS

En milliers d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	557	-407	150	1 322	-263	1 059
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 558	-7 995	23 563	36 785	-9 110	27 675
- Sur opérations avec la clientèle	48 513	-495	48 018	45 857	-608	45 249
- Sur opérations de change	126	0	126	116	0	116
- Sur opé /instruments financiers à terme et autre opé hors bilan	188	0	188	122	0	122
- Sur prestations de services financiers (détail infra)	104 895	-7 848	97 047	105 693	-8 296	97 397
- Provisions pour risques sur commissions	711	-585	126	1 696	-2 443	-747
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>186 548</b>	<b>-17 330</b>	<b>169 218</b>	<b>191 591</b>	<b>-20 720</b>	<b>170 871</b>

## Prestations de services financiers

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	9 418	10 025
- Produits nets sur moyens de paiement	25 641	25 815
- Commissions d'assurance-vie	18 788	18 577
- Commissions d'assurance IARD	16 666	15 745
- Autres charges nettes de services financiers	26 535	27 235
<b>TOTAL DES PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS</b>	<b>97 048</b>	<b>97 397</b>

**NOTE 31 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	48	283
Solde des opérations de change et instruments financiers	173	165
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>221</b>	<b>448</b>

**NOTE 32 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Dotations aux dépréciations	-3 372	-388
Reprises de provisions	27	406
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE DE PROVISIONS</b>	<b>-3 345</b>	<b>18</b>
Plus-values de cessions réalisées	1 470	2 399
Moins-values de cessions réalisées	-24	-1 281
<b>SOLDE DES PLUS OU MOINS-VALUES DE CSSIONS</b>	<b>1 446</b>	<b>1 118</b>
<b>FRAIS D'ACQUISITION</b>	<b>-34</b>	<b>-28</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>-1 933</b>	<b>1 108</b>

**NOTE 33 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Produits d'activité bancaire</b>	<b>1 799</b>	<b>2 712</b>
- Produits divers d'exploitation	1 542	1 666
- Reprises de provisions	257	1 046
<b>Charges d'activité bancaire</b>	<b>-664</b>	<b>-1 365</b>
- Charges diverses d'exploitation bancaire	-301	-1 103
- Dotations aux provisions	-363	-262
<b>PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 135</b>	<b>1 347</b>

## NOTE 34 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>		
Salaires et traitements	60 122	58 444
Charges sociales	29 303	30 542
- dont cot. au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	1 167	3 558
Impôts et taxes sur rémunérations	8 515	8 862
Intéressement et participation	15 310	14 638
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>113 250</b>	<b>112 486</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 233	-3 983
<b>FRAIS DE PERSONNEL NETS</b>	<b>108 017</b>	<b>108 503</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		
Impôts et taxes	7 877	6 285
Services extérieurs et autres frais administratifs	64 756	65 634
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>72 633</b>	<b>71 919</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-938	-2 142
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS NETS</b>	<b>71 695</b>	<b>69 777</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>179 712</b>	<b>178 280</b>

### Effectif moyen par catégorie

CATEGORIE DE PERSONNEL	2011	2010
CADRES	429	410
NON CADRES	1 328	1 331
<b>TOTAL</b>	<b>1 757</b>	<b>1 741</b>

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction, s'élève à 1.136 milliers d'euros.

## NOTE 35 – COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>-133 662</b>	<b>-90 858</b>
Dépréciations de créances	-70 514	-71 602
Autres provisions et dépréciations	-63 148	-19 256
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>136 269</b>	<b>82 652</b>
Dépréciations de créances	70 589	69 192
Autres provisions et dépréciations	65 680	13 460
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>2 607</b>	<b>-8 206</b>
Pertes /créances irrécouvrables non dépréciées	-4 331	-961
Pertes /créances irrécouvrables dépréciées	-27 018	-23 808
Décote sur crédits restructurés	-715	-594
Récupérations sur créances amorties	1 634	1 060
Autres pertes	0	0
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-27 823</b>	<b>-32 509</b>

## NOTE 36 – RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS :</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme	-5 266	-3 691
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme	233	81
<b>PROVISIONS NETTES</b>	<b>-5 033</b>	<b>-3 610</b>
<b>PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme		
<b>MOINS-VALUES DE CESSIONS REALISEES</b>		
- Sur titres d'investissement		-1 200
- Sur parts dans les entreprises liées, particip. et autres titres détenus à long terme	-47	
<b>SOLDES DES PLUS OU MOINS VALUES DE CESSION</b>	<b>-47</b>	<b>-1 200</b>
<b>RESULTAT SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>-5 080</b>	<b>-4 810</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
- Plus-values de cession	646	137
- Moins-values de cession	-257	-364
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE</b>	<b>389</b>	<b>-227</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-4 691</b>	<b>-5 037</b>

## NOTE 37 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge comptabilisée en impôts sur les bénéfices se décompose comme suit (en milliers d'euros) :

- Impôts sur les bénéfices de l'exercice	-54 861
- Régul. Impôts sur les bénéfices sur exercice ant.	581
- Réallocation liée à l'intégration fiscale (1)	1 546
- Reprise nette provisions pour impôts (2)	158
- Crédit d'impôt lié aux prêts à taux zéro (3)	1 587
- Impôt lié à l'imputation des frais d'émission de CCA sur la prime d'émission	-227
	<hr/>
	-51 216

(1) Economies d'impôt générées par l'intégration fiscale, qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues par la convention.

(2) Les reprises de provisions concernent les provisions pour impôt sur les plus-values d'apport d'éléments d'actifs amortissables constituées par les Caisses Régionales apporteurs lors des fusions.

(3) Effets de l'application de l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

## NOTE 38 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité couvrant le secteur de la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales à fort ancrage local.

## NOTE 39 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

En milliers d'euros				
RESULTAT A AFFECTER		AFFECTATION		
BENEFICE	REPORT A NOUVEAU - CHANGEMENT DE METHODE	DIVIDENDES ET INTERETS AUX PARTS	RESERVE LEGALE	AUTRES RESERVES
91 133	0	10 961	60 129	20 043

## NOTE 40 – IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## NOTE 41 – PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne

en milliers d'euros (HT)	ERNST & YOUNG	%	SOCODEC EXCO	%
<b>Audit</b> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	114	61%	72	39%
<b>Sous-total</b>	114	61%	72	39%
<b>Autres prestations</b>				
<b>Sous-total</b>	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>61%</b>	<b>72</b>	<b>39%</b>